

On était à mettre la dernière main à ces deux merveilles de l'art en Amérique, lorsque la catastrophe qui, suivant l'expression du poète latin, "frappe du même pied les toits de chaume et les palais royaux," est venu renverser ces hautes murailles, écarter ces élégants frontispices, broyer ces dentelles de marbre, fondre comme cire ces sveltes colonnades de granit, et montrer une fois de plus le néant des choses de ce monde.

Le *Lotter Home* n'était pas aussi grand que le *Union Pacific* qui avait façade sur quatre rues, mais on pourra juger de la beauté de cet édifice, quand on saura que l'extérieur seul avait déjà coûté \$1,200,000!

Parmi les autres principaux hôtels qui ont été détruits, on remarquait, par ordre de grandeur, le gigantesque *Sherman House*, le *Palmer House*, le *Bigelow House*, le *Tremont House*, le *Brigg's House*, le *Adams House*, le *Clarendon House*, le *Metropolitan Hôtel*, le *St. James Hôtel*, déjà détruit par le feu en 1868, le *Matteson House*, le *Newada Hôtel*, le *Maxwell House*, le *City Hôtel*, le *Isachs Hôtel*, le *European Hôtel*, le *National Hôtel*, le *Garden City Hôtel*, etc.

Sept de ces hôtels étaient de première classe: et le nombre de voyageurs qu'ils recevaient journellement est réellement incroyables.

XVIII.

Dirai-je un mot des théâtres?

Le colossal et splendide *Crosby's Opera House*, surtout, ne doit pas être oublié.

C'était le plus beau théâtre de l'Amérique; on en estimait la valeur à plus de \$800,000!

En 1866, le propriétaire, M. Crosby, se trouvant un peu gêné dans ses affaires, et les citoyens de Chicago voulant aider cet homme énergique et entreprenant à sortir de l'impasse où il était engagé, on imagina de mettre l'*Opera House* à la loterie.

Ce fut un nommé W. H. Lee, de Prairie-du-Rocher, propriétaire du numéro 33,600, qui fut l'heureux gagnant.

Car, comme il se trouvait un peu dans la situation de l'individu qui avait gagné un éléphant à la foire, l'adjudicataire céda ses droits à l'ancien propriétaire pour la somme de \$200,000. C'était toujours assurément un billet de \$5 qui avait été placé à bon intérêt.

Que de brillants châteaux en Espagne n'ont-ils pas été construits, pendant la nuit, qui précéda la fameuse journée où la baguette de l'aveugle fortune devait inscrire un nom de plus sur la liste dorée des heureux du siècle! "Si c'était être moi!" se répétaient avec anxiété plus de cent mille ambitieux vieux ou jeunes... Et combien de beaux rêves de fortune, de bonheur et d'avenir, s'échafaudèrent, en une nuit, sur la base fragile de ces deux terribles lettres: *ST...*

L. H. FRÉCHETTE.

A continuer.

IMMIGRATION FRANÇAISE.

(Suivez.)

Il nous faut ici une population fixe, attachée au sol, par tempérament plus encore que par ses intérêts. Ces fermiers, garçons de ferme, jardiniers, etc., presque tous célibataires, que l'on fait venir d'Europe, peuvent sans doute, rendre de grands services, mais ils n'offrent que peu ou point de garanties de durée. Conductiers du Travail ou de l'Industrie, ils iront prêter leurs bras à quiconque saura le mieux les rétribuer. Le sol ne leur appartient pas et partant les fleurs qu'il produit sont pour eux sans parfum et les fruits sans saveur. Dans le sillon qu'ils creusent ils ne respirent pas les enivrantes émanations du terroir national. Sans familles, sans affections domestiques, la patrie du cœur est toujours là-bas. Excellents mercenaires, mais jamais citoyens ni patriotes.

Le colon célibataire est une bonture qui prend difficilement racine dans une terre étrangère: mieux vaut infiniment transplanter l'arbre avec ses plus fortes racines, le père de famille avec sa femme et ses enfants. La famille portée avec elle ses ridicules, ses habitudes, le genre de vie ordinaire, ses mœurs, ses souvenirs. Sur la table, les mêmes mets, ou se vêt des mêmes étoffes, on se souvient des mêmes amis, on se reporte aux mêmes affections, on s'entraide, on se soutient, on s'encourage. Bientôt les racines vont chercher dans le sein d'un sol fécond le suc qui le nourrit. L'arbre se couvre de feuilles, de fleurs et de fruits. Inévitablement le colon devient citoyen et ses enfants verront s'éteindre le souvenir de la mère patrie pour s'attacher de tout cœur aux champs qui ont fait vivre leur père et qui promettent de les enrichir, eux.

La Société Générale Forestière, en s'engageant à amener dans le pays des colons avec leurs familles, a pour but de donner aux établissements qu'ils pourront fonder, toutes les garanties désirables de stabilité et de permanence. En les réunissant par groupes de cent familles, elle adoucit les regrets de la patrie absente, elle leur permettra de conserver plus longtemps des mœurs et des coutumes chères. Ils se feront à souhait une miniature de la grande patrie et l'exil ainsi partagé perdra une partie des ses amertumes. Voici de quelle manière la Société se propose d'opérer le transport, et l'installation des colons: comment elle entend pourvoir à leur entretien, et à leur subsistance, comment, en un mot, elle compte assurer la prospérité de ses établissements.

10. La Société prend le colon et sa famille dans son village, avec les bagages, tels que linge, outils, vaisselle, literie, d'un volume ne dépassant pas 80 pieds cubes par famille:

20. Telle direction sera donnée à chacun pour que tous se trouvent à jour fixe au lieu d'embarquement, au nombre de deux-cents familles à la fois.

30. Un navire à vapeur frété dans ce but les prendra à son bord et les rendra à destination sans transbordement.

40. Des constructions seront disposées à l'avance pour les recevoir, dans la partie de la colonie qu'ils devront occuper, et des vivres leur seront fournis en quantité suffisante et de qualité convenable.

50. Aussitôt après leur arrivée, les colons recevront les outils, instruments, machines et bestiaux nécessaires au défrichement des terres.

60. Chaque village recevra cent colons, plus ou moins, autant que possible, mais toujours calculé à 200 acres de territoire par colon.

70. Tout le village ne formera d'abord qu'une brigade pour commencer de suite le défrichement qui se fera à la Française, enlevant entièrement les souches et nivelant le sol.

80. Une première escouade se détachera pour débiter les bois, suivant leur catégorie, en bois de service ou de chauffage, les empiler et nettoyer le terrain, faire brûler en tas les branches et bois hors d'usage et ramasser les cendres à l'abri des pluies.

90. Aussitôt qu'une certaine étendue de terrain aura été déblayée, une autre escouade se détachera du groupe des défricheurs, fera un premier labour, emploiera la cendre comme condiment, semera des graines pouvant rapporter dans l'année, légumes, graines ou fourrages et continuera ainsi en suivant le défrichement. Lorsque la saison sera trop avancée pour faire ces semailles, on semera des graines pour l'année suivante, et ainsi jusqu'à ce qu'on juge à propos de remettre ces travailleurs au défrichement qui sera continué jusqu'aux gelées.

100. Chaque village aura son forgeron, son charbon et son boulanger.

110. Un prêtre fera partie du premier convoi.

120. Le site du village sera choisi près d'un cours d'eau: les maisons distribuées comme en France, autour de l'église et de Pécole: chaque colon aura sa maison et à chaque maison attendra un jardin potager.

130. Des ateliers seront construits, pour que les jours de mauvais temps les colons puissent travailler à l'abri, à la fabrication ou aux réparations de leurs outils, instruments, etc.

14. Aussitôt que faire se pourra, il sera créé dans chaque village des industries pour donner de l'occupation aux femmes, tel que cela se pratique dans les villages de France.

150. Les travaux seront dirigés par une Commission de trois ou cinq membres élus par bulletin secret: le représentant de la Société pourra assister à leurs délibérations et donner son avis.

160. Chaque colon aura droit de prendre ce qui lui est nécessaire, pour sa nourriture et son chauffage, dans les produits de la Société, au prix de revient: le reste des récoltes, des bois de service et de chauffage sera vendu au bénéfice de la masse et rentrera dans la caisse commune.

170. Chaque année, à une date déterminée par le Conseil, après avoir payé les intérêts du capital à 6 par cent, ou fera le partage par parts égales, de tous les bénéfices et si on le juge à propos, on paiera un acompte sur le capital.

180. Les intérêts de la première année ne seront pas exigibles et pourront être ajoutés au capital.

190. Il ne sera abattu aucun arbre sur les terrains non défrichés, sans l'autorisation de l'Agent de la Société Générale Forestière qui marquera les arbres à abattre jusqu'à parfait paiement des sommes (capital et intérêts) dues à cette Société.

200. Les travaux de défrichement n'ayant pas lieu l'hiver et l'exploitation des bois n'occupant pas tous les bras, des ateliers industriels pour les hommes seront établis dans chaque village.

210. Dès que sur chaque lot de deux cents acres une portion de trente acres aura été défrichée et mise en bon état de culture, la moitié, plus deux, de tous les colons d'un village pourra demander et exiger le partage des terres, qui se fera par parts égales, au tirage au sort, — chacun ayant trente acres défrichés et le reste en forêt, avec maison et jardin.

L'estime du capital investi pour chaque colon et sa famille, comprenant leur transport, leur maison, leur nourriture et entretien pendant dix-huit mois, le coût des instruments et outils d'agriculture, des graines de semence, etc., est de \$800, portant intérêt de 6 par cent et remboursable en dix ans.

Voilà donc que la Société Générale Forestière nous propose d'établir sur nos terres incultes, en pleine forêt, 1600 familles dans l'espace de huit années. Évaluant à cinq personnes la moyenne de chacune de ces familles, voilà d'un seul côté une augmentation inopinée de population, d'environ 8000 âmes. Ces groupes venus par engagement ne sauraient quitter le pays sans laisser derrière eux un grand nombre d'indécis, amis ou parents qui viendront les rejoindre aux premières bonnes nouvelles. Si les premiers venus reçoivent de nous un bon accueil, nous pouvons compter sur une immigration volontaire réellement extraordinaire.

L'Alsace et la Lorraine abhorrent le joug prussien et ne songent qu'à le secouer. Leurs habitants sont exilés dans leur propre patrie. Exil pour exil, ils préféreraient celui qui les relève, qui les grandit, qui les ennoblit, à celui qui les humilie, les abaisse et les ravale. Sujets de la Prusse, ils sont voués aux persécutions et aux ignominies, sujets canadiens, ils deviennent de plein droit en possession de toutes les libertés et libre accès leur sera donné aux premières dignités de la Puissance. Ils quitteront des fers pour ramasser des lauriers.

Pour cela, il nous faut leur tendre généreusement la main, et non seulement les inviter à venir ici, mais encore leur offrir une large hospitalité, leur abandonner une partie de nos vastes territoires et leur dire: "make yourselves at home."

Nous constatons l'autre jour une absence soudaine de notre population de 25 à 30,000 âmes. Voici l'occasion de combler ce vide par une population stable — ne laissons pas échapper C'est bien beau de parler de rapatrier nos compatriotes disséminés sur le territoire américain, mais la réalisation de ce projet national est à peu près impossible. Le moyen d'arriver à cet heureux résultat, tous nous voudrions l'avoir: mais les plus experts l'ont cherché et personne ne l'a trouvé. La séduction des gros salaires maintiendra encore longtemps entre les Américains et nous, ce flot toujours agité d'immigration et d'émigration, qu'aucun conseil, aucune mesure ne pourront jamais arrêter.

Ces Alsaciens et ces Lorrains qui nous demandent asile sont repoussés de chez eux par l'étranger. Leur foi, leur langue, leurs mœurs, leurs sentiments, tout ce que ils respectaient le plus est aujourd'hui profané. Le sol de la patrie ne peut désormais leur offrir qu'un tombeau, puisque la vie nationale y est éteinte. Rameaux détachés de la France, l'Alsace et la Lorraine ont songé à se greffer sur le Canada. Allons-nous les repousser, leur refuser une petite part de la sève de notre terroir national?

Non!

Non! Non!!

Parlons en hommes d'affaires:

Je suis père de famille: mon fils aîné a quitté la maison pour aller chercher des aventures. J'avais pourtant une bonne, une excellente terre à faire valoir, une terre qui m'a fait vivre et qui pouvait l'enrichir, lui. Que n'est-il resté avec nous? Mais à quoi bon les doléances? Il nous faut vivre avant tout.

Si je trouve un homme de confiance, je lui abandonnerai l'exploitation de ma terre.

Canadiens, nous sommes de pauvres propriétaires, mais de pauvres propriétaires d'une riche contrée. Nos fils nous quittent pour tenter fortune aux États-Unis. A défaut d'héritiers, prenons des serviteurs. En voici de bons, d'excellents, des meilleurs; ne craignons pas de leur livrer l'héritage de nos enfants, ils ne pourront que le faire fructifier et l'augmenter en valeur.

Alsaciens et Lorrains venant ici par familles, par groupes, s'établiront, se fixeront pour jamais parmi nous. Ils ont conservé dans toute sa plénitude l'esprit du clocher que nous commençons à perdre. Sous la souche de l'arbre que le père arrachera, le fils et le petit-fils seront heureux de trouver leur subsistance. Trompé de leurs sueurs, notre sol leur deviendra sacré. Dans cinquante ans d'ici, ils seront meilleurs canadiens que nous.

J'en parle ainsi, non parcequ'ils sont français comme moi, mais seulement parcequ'ils nous apportent le concours de leurs bras, de leur énergie, de leur expérience, de leur industrie, toutes choses dont nous avons le plus grand besoin.

Fussent-ils anglais, écossais, irlandais, fussent-ils polonais, russes, turcs même, poussés comme ils le sont sur nos rivages par la fatalité, par le malheur, je leur ferais un pareil accueil. Nous avons besoin de bras, de bons bras, il serait impolitique de refuser ceux qui viennent s'offrir, surtout lorsque notre hospitalité intéressée nous vaut encore de la gratitude.

"Il nous demandent quelques centaines de mille acres de terre; c'est un sacrifice."

"Que vont-ils nous donner en retour?"

"Rien!"

"Plus que cela, ils vont nous causer des dépenses, pour frais de justice, comme municipalités scolaires, etc."

"Donc nous avons intérêt à les éloigner plutôt qu'à les attirer ici?"

Il se rencontre des gens qui raisonnent de cette façon et qui ont l'air de parler sérieusement. Faut-il se donner la peine de leur répondre?

Oh! je sais bien qu'il y a anomalie dans notre Constitution, que ces colons une fois installés ici, seront à notre charge provinciale, tandis que tous les droits qu'ils auront à payer, droit de douanes, de poste et autres s'engouffreront dans le trésor fédéral, mais est-ce là une raison pour nos hommes politiques, qui ont pris comme devise: "Immigration, Colonisation," de leur refuser l'entrée gratuite du pays? Si c'en était une, il faudrait dire à ceux qui l'avoueraient: "Puisque vous en êtes là, trouvez le moyen de diminuer notre population, de détruire la fécondité de la patrie elle-même."

Mais non, raisonnons mieux. Enrichissons autant que faire se pourra, comblons le trésor fédéral. Lorsqu'il sera rempli jusqu'aux bords, nous veillerons à ce que le trop plein en soit déversé sur nous. Nous commandons à Québec, mais nous avons aussi voix délibérante à Ottawa. Nos députés auront y faire valoir nos droits et réclamer une juste indemnité pour les sacrifices que nous aurons faits au bénéfice de la cause commune.

L'octroi gratuit que demande la Société Générale Forestière peut nous paraître, à première vue, très considérable, mais en y regardant de plus près, nous constatons que c'est bien peu de chose. Car il peut s'écouler encore de longues années avant que ces terres soient achetées, et comme on le sait, elles ne sont généralement payées que miette à miette.

A part cela, en lui faisant des concessions sur divers points distincts, les terrains intermédiaires ne manqueront pas d'acquiescer une plus grande valeur ou tout au moins ils seront occupés plus tôt.

Le gouvernement doit aussi considérer l'intérêt des consommateurs. Un grand nombre de produits industriels, d'articles de manufacture domestique sur lesquels nous payons des droits considérables, seront mis sur le marché par ces nouveaux colons, au prix ordinaire de la manufacture et souvent à meilleur marché qu'en France, où la matière première coûte généralement plus cher qu'ici.

Un homme de grande expérience me disait hier encore: "Mais, monsieur, je voudrais voir ces groupes distribués de dix lieues en dix lieues sur toute l'étendue du pays. Ils nous serviraient d'école, ils donneraient à nos cultivateurs l'exemple du travail, ils leur enseigneraient mille industries diverses, qui pourraient occuper les mains oisives de nos familles durant leurs longues soirées d'hiver."

Nous apprendrions d'eux en outre:

10 Les avantages des nouveaux modes de défrichement.

20 L'aménagement de nos bois et forêts tel que pratiqué en Europe et les bénéfices qui en résultent.

30 Les nouveaux moyens de culture perfectionnée, la culture des plantes oléagineuses et autres plantes industrielles qui ne sont pas encore cultivées en Canada et dont les agriculteurs français retirent des profits considérables.

40 Les industries domestiques dont j'ai parlé plus haut, comme la fabrication de bonnets de tricots, de toiles, d'articles de passementerie, la ganterie, des chapeaux de paille, la boissellerie, la quincaillerie, les menus articles, les fournitures de cordonnerie, chapellerie, modes et nouveautés, etc., etc

La Société Générale Forestière a également pour but l'exploitation des bois; elle veut détourner sur la France une partie de ce commerce qui, jusqu'à ce jour, a été le monopole de l'Angleterre et des États-Unis. Bientôt, une ligne régulière de navires portera en France les produits de nos forêts et rapportera en ligne directe, de première main, les produits français.

Le Haut-Canada et les États-Unis offrent à la Société les plus grandes facilités d'établissement. Si déjà elle ne les a pas acceptées, c'est que M. Vannier préfère amener les malheureuses familles subjuguées de l'Alsace et de la Lorraine, dans un milieu français où elles pourront se créer des relations intimes dès le premier jour. A ces cœurs ulcérés il faut de la sympathie et ils comptent en trouver beaucoup parmi nous. Gardons-nous de les désabuser en leur refusant l'humble demande d'un petit coin de terre, où, protégés par nos institutions, ils pourront retrouver la liberté, cette patrie de l'âme, et se consoler par le travail, l'industrie, par l'impulsion qu'ils donneront au développement des ressources de la colonie, de l'absence des affections les plus nobles et les plus touchantes.

COLONISATEUR.